

Assurance garantie

Document d'information sur le produit d'assurance



Harmony

Compagnie: Vous êtes assuré(e) par Lime Street Insurance PCC Limited Basel Fides Insurance Cell, une compagnie d'assurance enregistrée à Malte sous le numéro d'enregistrement suivant C50711 et réglementée par l'autorité des services financiers de Malte (Malta Financial Services Authority). Harmony Financial Services B.V., une société prestataire de services financiers enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro d'enregistrement 24316009 et réglementée par l'Autorité du Marché Financier, agit en tant que co-fabricant et administrateur.

Produit: Assurance d'objets de valeur et électroniques.

Sur cette carte d'assuré, vous trouverez les informations les plus importantes concernant votre assurance. Les conditions de la police indiquent en détail ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas et quels sont vos droits et obligations. Lorsque vous déclarez un sinistre, la police et les conditions de la police sont prépondérantes. Nous vous conseillons de lire attentivement les modalités et conditions de la police (PTC-BE-PW-2021-1).

De quel type d'assurance s'agit-il?

Cette assurance couvre les dommages et (éventuellement) le vol d'un produit électronique spécifique tel qu'indiqué dans l'échéancier de la police d'assurance.



Qu'est-ce qui est assuré?

Le produit tel qu'indiqué sur la police est assuré pour :

- ✓ Les dommages qui auraient normalement été réparés dans des conditions de garantie s'il y avait eu une garantie.

En cas de dommage, Harmony Service Center B.V. prend charge de la réparation ou du remplacement du produit et en assumera les frais. En cas de remplacement, un produit équivalent est fourni.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les dommages causés intentionnellement ou lors de l'accomplissement d'actes criminels.
- ✗ Tous les dommages dus à une cause extérieure tels que chutes, chocs ou dégâts des eaux.
- ✗ Tous les dommages dus à des erreurs de fabrication structurelles.
- ✗ À la suite ou après une réparation non autorisée.
- ✗ Les dommages dus à la négligence tels que le non-respect des instructions d'utilisation.
- ✗ La perte ou le vol.
- ✗ Les coups, rayures et dommages externes qui n'affectent pas le fonctionnement du produit.
- ✗ L'usure normale ou la détérioration progressive.
- ✗ Les dommages causés par des virus, des logiciels ou des applications.
- ✗ Les dommages résultant de ou pendant le prêt/la location à des tiers.
- ✗ Les dommages indirects, tels que les dépenses ou les pertes de profits résultant de l'impossibilité d'utiliser le produit.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Si la réparation ou le remplacement n'est pas possible, nous vous rembourserons la valeur courante.
- ! L'assurance ne peut être souscrite que par des utilisateurs privés
- ! Les frais de réparation ou de remplacement sont couverts jusqu'à concurrence du prix d'achat initial.



Où suis-je couvert(e)?

- ✓ Cette assurance offre une couverture mondiale.
- ✓ La réparation ou le remplacement seront traités en Belgique.

Assurance garantie

Document d'information sur le produit d'assurance



Harmony

Compagnie: Vous êtes assuré(e) par Lime Street Insurance PCC Limited Basel Fides Insurance Cell, une compagnie d'assurance enregistrée à Malte sous le numéro d'enregistrement suivant C50711 et réglementée par l'autorité des services financiers de Malte (Malta Financial Services Authority). Harmony Financial Services B.V., une société prestataire de services financiers enregistrée aux Pays-Bas sous le numéro d'enregistrement 24316009 et réglementée par l'Autorité du Marché Financier, agit en tant que co-fabricant et administrateur.

Produit: Assurance d'objets de valeur et électroniques.

Sur cette carte d'assuré, vous trouverez les informations les plus importantes concernant votre assurance. Les conditions de la police indiquent en détail ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas et quels sont vos droits et obligations. Lorsque vous déclarez un sinistre, la police et les conditions de la police sont prépondérantes. Nous vous conseillons de lire attentivement les modalités et conditions de la police (PTC-BE-PW-2021-1).



Quelles sont mes obligations?

- Vous devez payer la prime à temps.
- Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter les dommages, ce qui signifie que vous devez toujours suivre les instructions du fabricant.
- En cas de dommage, veuillez contacter le centre de service Harmony dès que possible. Pour ce faire, vous pouvez appeler le 078 – 48 37 93 ou envoyer un e-mail à info@harmony.nl.
- Le produit doit être utilisé conformément aux instructions d'utilisation.
- Vous devez informer le centre de service Harmony en cas de modification de vos données.



Quand et comment effectuer les paiements?

La prime est versée en une seule fois pour toute la durée de l'assurance.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

Votre couverture (temporaire) prend effet au moment de la souscription de l'assurance.

Dans les 14 jours, vous recevrez la confirmation définitive par e-mail, y compris l'échéancier de votre police.

La couverture prend généralement fin un mois après la résiliation, ou à la date de fin du contrat. Lorsque vous ne payez pas votre prime (à temps), la couverture est suspendue. Vos produits ne sont alors (temporairement) pas assurés. Veuillez noter que votre obligation de payer continue.

Nous pouvons résilier votre assurance dans un délai d'un mois après le traitement d'un sinistre, moyennant un préavis de deux mois. Cette disposition s'applique également pendant la durée minimale du contrat.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez annuler votre contrat dans les 14 jours suivant sa réception. Appelez ou envoyez un e-mail à notre service client.

Vous souhaitez organiser vos affaires rapidement et numériquement ? C'est possible via [Mon Harmony](#). Vous pouvez consulter votre échéancier de police et vos données personnelles à tout moment. Ou vous pouvez soumettre une réclamation directement. Préférez-vous parler à un employé? Notre service client est disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, au **078 –48 37 93** ou via **info@harmony.nl**.